

SITUATION, DÉSIGNATION, DESCRIPTION ET DESTINATION DU BIEN IMMOBILIER ET DE SES DÉPENDANCES

Le bien est vendu : libre de toute occupation occupé au titre d'un contrat dont copie est annexée aux présentes.

Tel que ledit bien existe avec ses aisances et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés, sans exception ni réserve.

DÉCLARATION DU VENDEUR

Le VENDEUR déclare être seul propriétaire des biens ci-dessus désignés, que l'origine de propriété est régulière et qu'il fournira au notaire chargé de la réitération des présentes les justificatifs, titres de propriété et pièces nécessaires à l'établissement de l'acte authentique.

Il a acquis l'immeuble de :

par acte :

